

**PORTANT RESTRICTIONS TEMPORAIRES
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 et R.2122-8 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, R.411-21-1 et l'article R.417-10 ;

Vu l'arrêté municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics, de réglementer la circulation des véhicules sur la voie OUEST de la place Royale, en raison du service de restauration des établissements situés sur cette voie ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – Du **Samedi 13 Avril 2024 au Dimanche 06 Octobre 2024**, chaque jour, de **12h00 à 15h00 puis de 19h00 à 23h00**, la circulation des véhicules est interdite sur la voie OUEST de la place Royale suivant la signalisation mise en place sur les lieux.

La signalisation est mise en place sur les lieux par les commerçants de la rue.

Seuls les riverains sont autorisés à circuler à vitesse réduite sur cette voie afin d'accéder ou sortir de leur parking privatif.

ARTICLE 2 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau, soit par courrier (50 Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU Cedex), soit par la plateforme « www.telerecours.fr », dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Publié le

12 AVR. 2024

Pau, le 12 avril 2024



Nathalie MASSOU-FONTENEL
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Prévention et Sécurité Publique